

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET : Adoption du vœu pour la ligne de métro 19**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le treize du mois de mai, à 20h00,  
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 07 mai 2024,

**Étaient présents** : M. FRANÇOIS, Maire – Mme QUESNEL - M. COURTOIS –M. BERGER – Mme MAGNÉ - Mme BOUVILLE – M. GONIDEC - Mme LAPLAIGE - Mme SCHMITT – M. BEAUNE – Mme FONTAINE AUGOUY - Mme NORMANT - M. GRANCHER - Mme ANDRÉAS –Mme ROBERTO – M. JEANRENAUD – Mme DENEUVILLE - M. ROUXEL – M. NEVE — M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient absents** :

**Absents excusés** :

M. CHAMBERT donne pouvoir à Mme QUESNEL  
Mme TOURON donne pouvoir à Mme SCHMITT  
Mme SANTOS FERREIRA donne pouvoir à Mme ROBERTO  
M. CHAMBÉLIN donne pouvoir à Mme BOUVILLE  
M. VACHER donne pouvoir à M. BERGER  
M. BRUCKMÜLLER donne pouvoir à M. BEAUNE  
M. BELLACHES donne pouvoir à Mme MAGNÉ  
M. DUMONTIER donne pouvoir à M. ROUXEL

**Secrétaire de séance** : M. GRANCHER

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	21
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	29

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Alors que presque tous les départements d'Ile-de-France bénéficient des infrastructures en cours de réalisation du Grand Paris Express : le Val d'Oise a été oublié et lésé. Si nous ne nous mobilisons pas aujourd'hui, notre territoire ne sera desservi demain, qu'à la marge par un tronçon de la ligne 17 à Gonesse.

De département le plus jeune de France métropolitaine ne peut rester silencieux face à cette situation : les Valdoisiens n'ont pas vocation à être des Franciliens de seconde zone ! Bien que 90% des habitants du Val d'Oise habitent dans une commune desservie par une gare, les interconnexions et les temps de trajet ne sont pas à la hauteur du bassin de vie parisien en comparaison avec les autres capitales européennes.

Face à ce constat, le Département du Val d'Oise a pris l'initiative, en 2020, de lancer une étude exploratoire pour remédier à cette situation. La solution retenue est la création d'une ligne de métro 19 dont les interconnexions avec les lignes 15, 17 et 18 relieront l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle à La Défense en passant par un faisceau au Sud du Val d'Oise qui concentre une forte densité de population.

La réalisation de la ligne 19 sera une amélioration concrète pour les 360 000 Valdoisiens qui seront ainsi localisés à moins de deux kilomètres d'une gare et rendra accessibles plus de 100 000 emplois.

En novembre 2023, les Présidentes du Département du Val d'Oise et de la Région d'Ile-de-France ont annoncé un financement conjoint des études permettant la réalisation de cette infrastructure. La route pour faire avancer ce projet essentiel à notre territoire est encore longue d'ici à sa mise en œuvre opérationnelle.

Ensemble, collectivement et rassemblés pour le Val d'Oise : mettons la ligne 19 sur les rails !

Nous, députés, sénateurs maires, présidents d'intercommunalités et élus du Val d'Oise :

- Affirmons notre soutien à la ligne de métro 19 ;
- Demandons à Ile-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage notamment des études de cette nouvelle ligne 19 ;
- Interpellons l'Etat afin qu'il engage la démarche permettant la révision du Schéma d'ensemble du Grand Paris Express ;
- Souhaitons que les études de faisabilités de la ligne 19 débutent en 2024.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**CONSIDÉRANT** l'urgence climatique et la nécessité d'offrir des alternatives à la mobilité automobile,

**CONSIDÉRANT** le dynamisme démographique du Val d'Oise induisant des besoins croissants de mobilité vers la zone centrale de l'agglomération parisienne mais aussi à l'intérieur du département,

**CONSIDÉRANT** que le département du Val d'Oise a été tenu à l'écart du schéma initial du Grand Paris,

**CONSIDÉRANT** l'insuffisance de transports en commun structurants reliant les zones densément peuplées du Val d'Oise et les grands pôles d'emplois et d'activité de la Défense et de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle,

**CONSIDÉRANT** l'amélioration concrète qu'apportera la ligne 19 pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens qui seront ainsi localisés à moins de deux kilomètres d'une gare,

**CONSIDÉRANT** que certaines des correspondances entre les RER et Transilien desservant le territoire et le futur métro de la ligne 17 seront peu efficaces,

**CONSIDÉRANT** que la ligne 19 rendra accessibles plus de 100 000 emplois,

**CONSIDÉRANT** les bénéfices attendus d'une ligne de métro reliant La Défense à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et desservant les zones densément habitées du sud du Val d'Oise :

- Gains de temps et d'accessibilité pour des centaines de milliers d'habitants ;
- Attractivité économique et résidentielle des territoires ;
- Correspondances et interconnexions qualitatives avec le réseau RER/Transilien.

**CONSIDÉRANT** l'inscription du projet dans le schéma directeur environnemental de la Région Ile-de-France, adopté en séance plénière en juillet 2023,

**CONSIDÉRANT** l'annonce le 22 novembre 2023 par le Département du Val d'Oise et la Région Ile-de-France d'un financement conjoint des études de cette nouvelle ligne,

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise

- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, dont 5 abstentions que  
M. ROUXEL, Mme DOUAY et M. RUIZ

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 16 MAI 2024

ID : 095-219503927-20240516-D14\_1605-DE

S<sup>2</sup>LO

**AFFIRME** son soutien à ligne de métro 19,

**DEMANDE** à Ile-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage notamment des études de cette nouvelle ligne 19,

**INTERPELLE** l'Etat afin qu'il engage la démarche permettant la révision du Schéma d'ensemble du Grand Paris Express,

**SOUHAITE** que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024.



POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,  
Jérôme FRANÇOIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,